



Annexes

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



09184081

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTRE LE

16. 12. 2009

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/12/2009 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **Service de Coordination des Soins à Domicile de la Ville de Charleroi**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège : Espace Santé Bd Zoé Drion 1 (2^{ème} étage) 6000 CHARLEROI

N° d'entreprise : 435294923

Objet de l'acte : **Modifications statutaires suite à l'Assemblée Générale du 27/10/09**

Modification du titre II: le but social

Article 3 : .."Le territoire couvert est la zone du SISD".

Modification du titre VIII: la composition du Conseil d'Administration

Article 28: ..Dans ce cas, le Conseil d'Administration fixera le montant des rémunérations qui seront accordées.

Modification du titre IX: le fonctionnement du Conseil d'Administration

Article 31: : Le conseil désigne en son sein un président qui doit obligatoirement être un médecin généraliste issu de la FAGC (Fédération des Associations de Médecins Généralistes de la région de Charleroi), de quatre vice-présidents (dont deux issus du secteur privé et deux du secteur public), un secrétaire et un trésorier, qui en composent le Comité de Gestion.

Article 32: Les membres du conseil peuvent se faire représenter par un autre administrateur porteur d'une procuration écrite et dûment signée. Un administrateur ne peut être porteur que de deux procurations.

Fait à Charleroi le 27 octobre 2009 en double exemplaire.

(Signé) Michel JACQUET, président

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature